



Julien VENTRELLA

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel de Colmar
Maîtrise en Droit des Affaires

AMICALE DES PERSONNELS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Siège social : Centre Administratif

67076 STRASBOURG Cedex

SIRET : 77887038600019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres présents lors de l'assemblée générale du 27 juin 2019 de l'association AMICALE DES PERSONNELS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les membres de votre association, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE DES PERSONNELS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres élus

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

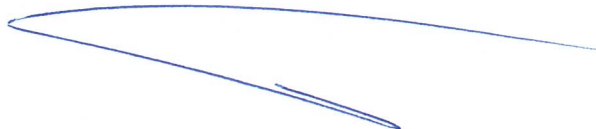
Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à WIWERSHEIM,

Le 11 juin 2019

Julien **VENTRELLA**

Commissaire aux comptes



AMICALE PERSONNELS EUROMETROPOLE

**1 place de l'Etoile
67070 STRASBOURG**

Documents Comptables au 31 décembre 2018

CABINET ZORGNIOTTI ET ASSOCIES

**5, rue des Frères Lumière
67087 STRASBOURG CEDEX**

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 960	10 104	1 855	1 382
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 751		1 751	1 751
Constructions	3 767 637	2 560 731	1 206 906	1 318 797
Installations techniques, matériel, outillage	20 697	20 697		
Autres immobilisations corporelles	508 684	480 422	28 261	35 903
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	42 560		42 560	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Participations - Logements de vacances	217 184	141 620	75 564	85 676
Fonds liés à ces participations	23 175		23 175	28 282
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	
Prêts	30 016		30 016	25 520
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 673 664	3 213 574	1 460 090	1 497 311
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	280 664		280 664	144 026
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances d'exploitation et comptes rattachés	284		284	
Autres créances	39 053		39 053	62 575
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				305 081
(dont actions propres :)				
Disponibilités	2 009 673		2 009 673	2 189 148
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 530		2 530	1 230
ACTIF CIRCULANT	2 332 203		2 332 203	2 702 060
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 005 867	3 213 574	3 792 293	4 199 372

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatif	1 926 555	1 998 524
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont achat œuvres originales artistes)		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(69 830)	(71 969)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS ASSOCIATIFS	1 856 724	1 926 555
Produits des émissions de titres participatifs		
Provisions pour risques		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Autres ressources		
FONDS DEDIES		
DETTE FINANCIERE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	120 767	157 588
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	988	499
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 643	857 023
Dettes fiscales et sociales	1 973	2 759
DETTE DIVERSE		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 063 179	1 069 769
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	179 019	185 179
DETTE	1 935 569	2 272 817
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 792 293	4 199 372

Résultat de l'exercice en centimes

-69 830,19

Total du bilan en centimes

3 792 293,24

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Participation chèques vacances / billetterie	836 807		836 807	851 962
Production vendue de biens				
Participation charges diverses	369 073		369 073	369 520
PARTICIPATIONS AUX CHARGES	1 207 808	(1 928)	1 205 880	1 221 482
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			903 017	940 710
Report ressources non utilisées exercices antérieurs			531	
Autres produits			181 682	178 881
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 291 110	2 341 073
Achats chèques vacances, billetterie, cartes neige			1 020 572	941 126
Variation de stock (marchandises)			(136 638)	(47 580)
Achats autres approvisionnements			211 538	212 432
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 036 944	1 054 648
Impôts, taxes et versements assimilés			47 062	45 828
Salaires et traitements				
Charges sociales			450	648
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			138 237	138 957
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges			81 238	74 471
CHARGES D'EXPLOITATION			2 399 402	2 420 530
RESULTAT D'EXPLOITATION			(108 293)	(79 457)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			19 803	17 918
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 744	
PRODUITS FINANCIERS			22 548	17 918
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 046	6 594
Intérêts et charges assimilées			598	969
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 644	7 564
RESULTAT FINANCIER			15 903	10 355
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(92 389)	(69 102)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 177	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 527	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 704	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		693
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 171	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 171	693
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 532	(693)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 973	2 174
TOTAL DES PRODUITS	2 347 361	2 358 992
TOTAL DES CHARGES	2 417 191	2 430 961
BENEFICE OU PERTE	(69 830)	(71 969)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Association a procédé au cours de l'exercice 2005 à des changements de méthode comptable suite à l'adoption des règlements CRC 02-10 et 04-16.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus). Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

La méthode prospective a été retenue en 2005 pour le passage aux nouvelles normes comptables.

1. Immobilisations décomposables

Il s'agit uniquement des immobilisations figurant sous la rubrique « constructions » du bilan, à l'exception des travaux réalisés à l'étang de pêche, et regroupant les appartements dont est propriétaire l'Amicale.

La valeur nette comptable (VNC) au 31 décembre 2004 avait été réallouée à la structure

et aux composants en fonction des grilles de décomposition généralement utilisées pour ce type de biens :

	Gros-œuvre	Façade, étanchéité	Installations	Agencements
Quote-part VNC	45%	15%	20%	20%
Durée amortissement	60 ans	35 ans	20 ans	20 ans

La VNC est amortie depuis l'année 2005 en fonction de la durée de vie résiduelle estimée comme dans le tableau ci-dessus.

2. Immobilisations non décomposables

Pour ces immobilisations, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation :

- Logiciels	1 an
- Aménagements étang	5 à 20 ans
- Mobilhomes	10 ans
- Agencements des constructions	10 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier et agencements	5 à 10 ans

B) Immobilisations financières :

A la clôture de l'exercice, les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition et le cas échéant font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les parts de copropriété des logements de vacances faisaient l'objet jusqu'au 31 décembre 2004 d'une dépréciation périodique annuelle de 5% (amortissement sur 20 ans).

L'application des nouvelles normes comptables a entraîné la modification de la durée d'amortissement de ces parts.

Depuis l'exercice 2005, la valeur nette de ces parts de copropriété est amortie sur une durée résiduelle décomptée à partir d'une durée d'origine de 35 ans.

Cette durée de 35 ans correspond approximativement à la durée moyenne retenue pour l'amortissement de la structure et des composants des appartements (cf. A).

Il en résulte un amortissement de la VNC au 31 décembre 2004 de ces parts sur une durée de 29 ou 32 ans selon leur date d'acquisition.

C) Stocks :

Les stocks de billets sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les billets gérés en dépôt-vente ne figurent pas dans les stocks de l'Amicale.

D) Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale et si elles sont libellées en monnaies étrangères font éventuellement l'objet d'une provision pour pertes de change.

Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur nominale d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E) Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Les plus-values sur valeurs mobilières de placement sont calculées selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

F) Charges et produits exceptionnels :

Les charges et produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel.

G) Personnels mis à disposition

Les aides en nature (bénévolat) ne sont pas comptabilisées.

La convention signée pour l'année 2018 entre l'Amicale et la Communauté Urbaine de STRASBOURG prévoit désormais la valorisation du coût des personnels mis à disposition et le remboursement par l'Amicale de ce montant.

Au titre de l'année 2018, le coût de ces personnels a été fixé à 327 223 € et figure en charges externes dans les comptes de l'Amicale. Ce montant est repris en produits dans les comptes de l'Amicale sous le poste Subvention.

H) Chèques vacances

La participation de l'Amicale au financement des chèques vacances était comptabilisée en charges jusqu'à l'exercice 2013, la contrepartie se retrouvant en chiffre d'affaires et subvention perçue.

Depuis l'exercice 2014, les acquisitions et cessions de chèques vacances sont comptabilisées en compte de tiers et ne figurent plus au compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 760		1 200
Terrains	1 751		
Constructions sur sol propre	2 621 698		1 390
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements	1 130 906		16 020
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 697		
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	513 814		567
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			42 560
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 288 866		60 537
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	262 540		
Autres titres immobilisés			50 000
Prêts et autres immobilisations financières	25 520		46 114
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	288 060		96 114
TOTAL GENERAL	4 587 686		157 851

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			11 960	
Terrains			1 751	
Constructions sur sol propre			2 623 088	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements		2 377	1 144 549	
Installations techn., matériel et outillages industriels			20 697	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 697	508 684	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			42 560	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 074	4 341 329	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		22 181	240 359	
Autres titres immobilisés			50 000	
Prêts et autres immobilisations financières		41 618	30 016	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		63 800	320 375	
TOTAL GENERAL		71 874	4 673 664	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS ETABLIS, RECHERCHE, DEVELOPMT AUTRES IMMO. INCORPORELLES	9 378	727		10 104
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 588 428	72 633		1 661 061
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements	845 379	56 667	2 377	899 670
Installations techniques, matériel et outillage	20 697			20 697
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	477 911	8 209	5 697	480 422
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 932 414	137 510	8 074	3 061 850
TOTAL GENERAL	2 941 792	138 237	8 074	3 071 954

Ventilation des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations dérogat.	Reprises dérogat.
FRAIS ETABL., RECHERCHE AUT. IMMO. INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions et installations					
Install. techniques, outillage					
Install. générales, agencements					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique					
Emballages récupérables					
IMMO. CORPORELLES					
TOTAL GENERAL					

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour grosses réparations Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Provisions sur immobilisations incorporelles Provisions sur immobilisations corporelles Provisions sur titres mis en équivalence Provisions dépréciation parts logements Provisions sur autres immobilis. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciations	148 583	6 046	13 010	141 620
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	148 583	6 046	13 010	141 620
TOTAL GENERAL	148 583	6 046	13 010	141 620
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		6 046		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				